

Fiche pédagogique enseignants Descendantes d'immigrés

Inscription dans les programmes scolaires

Dans le cadre du thème « La République et la citoyenneté » traité en classe de troisième, dans le cadre des enseignements en éducation civique, certaines questions actuelles peuvent être traitées. Celle des doubles discriminations et, plus spécifiquement, des discriminations s'exerçant à l'encontre des descendantes d'immigrés peut être évoquée.

Notions-clés (renvoi vers le lexique)

- Citoyenneté
- Discrimination
- Marché du travail

Déroulement de la séance :

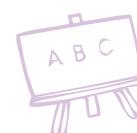
Distribution du texte, du lexique et des exercices.
Corrections (en groupe ou individuelles).

1

Comprendre les discriminations aujourd'hui Les doubles discriminations

Texte :

« La discrimination salariale d'origine paraît assez diffuse et recouvrant des réalités différentes selon l'origine, le sexe mais également la méthode employée. Dans la détermination des salaires, le sexe a un impact plus récurrent et clair. Il joue un rôle important dans les écarts de salaires au sein des mêmes catégories d'emplois, écarts en partie injustifiés par des différences de caractéristiques productives entre filles et garçons et ceci quelle que soit l'origine des jeunes. Des écarts salariaux existent également entre populations de même sexe mais d'origines différentes ; ce sont des écarts du fait de structures d'emplois occupés distinctes, mais ceux-ci s'expliqueraient totalement par des différences d'attributs productifs entre les types de populations. L'accès à l'emploi semble l'aspect où existent clairement à la fois la discrimination de genre et la discrimination d'origine »¹.



© CIDEM

1. Joseph E., Lemièrre S., « La discrimination de genre et d'origine à l'encontre des jeunes sur le marché du travail. Mesures à partir de différents aspects des situations professionnelles », CEREQ, mars 2005, p. 1.